

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 5 mai 2022

*Service de l'Economie Agricole
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX*

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0157

Demandeur : VIGUIER Sébastien

Date d'enregistrement de la demande : 30/03/2022

Date limite de candidature : 29/06/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 29/07/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

| Commune de localisation | Surface demandée (ha) | Propriétaire des biens | Parcelles cadastrales |
|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---|
| SAINTE-EULALIE | 4,52 | VIGIER Alexis | Section B 551jk,657,664,666, |
| FONTANGES | 4,32 | VIGUIER Alexis | Section A 177,180, |
| SAINT-MARTIN-VALMEROUX | 22,98 | VIGUIER Alexis | Section ZY 100ab,102aj,ak,bj,bk,c,d, Section ZK 20jk,61jk, 63aj,ak,al,70abcd,ej,ek,fj,fk, |
| VEYRIERES | 45,84 | VIGUIER Sébastien | Section B 163,454, Section ZD 2jk, Section ZE 16jk,17, 78jk,79a,bj,bk,bl,82,84ak,bj, 88ab,cj,ck,d, 89 a,b, 92 aj, Ak,b,c, Section ZH 22,24,25j,k, a,bj,bk, |
| | | | |

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière